

l'enseignement-apprentissage de l'orthographe (L. Sprenger-Charolles et P. Colé, « Incidence de certaines caractéristiques de l'orthographe sur l'apprentissage de la lecture », A. Desrochers et G. Thompson, « De l'orthographe à la lecture orale », S. Pacton, « L'apprentissage de l'orthographe lexicale du français », I. Montésinos-Gelet et M.-F. Morin, « L'apprentissage de l'orthographe : enjeux pour l'apprenant et l'enseignant », C. Corbin, « L'enseignement de l'orthographe du point de vue de la formation des maîtres »).

L'introduction des directeurs de l'ouvrage ne justifie pas la parution d'une autre publication sur l'orthographe, mais elle contient une utile synthèse de l'histoire de l'orthographe du français, laquelle se termine par la constatation que « Le bilan des tentatives de dépouiller l'orthographe française de ses incohérences est peu reluisant ».

La dernière tentative en date est traitée vers la fin de l'article de Séguin et Desrochers et fait l'objet de celui de Contant : il s'agit des recommandations contenues dans « Les rectifications de l'orthographe » publiées par le Conseil supérieur de la langue française dans le *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990. Contant observe l'écho qui en est fait dans quelques dictionnaires et donne le titre de certains journaux, revues et livres, surtout canadiens, qui auraient adopté la nouvelle orthographe.

Il est dommage que ni Contant ni le reste des auteurs du présent volume n'aient pensé tirer profit des possibilités offertes par le grand corpus d'usage qu'est le World Wide Web. Par exemple, une recherche Google faite le 13 août 2009 sur le site du journal *Le Monde* (www.lemonde.fr) donne les résultats suivants : la forme connaître» (ancienne orthographe d'avant 1990) dans 15 500 documents, la forme connaitre» (nouvelle orthographe) dans 115 ; événement» (ancienne orthographe) dans 11 500, évènement» (nouvelle orthographe) dans 808. On aimerait lire une analyse de cet apparent insuccès de la nouvelle orthographe dans une étude plus poussée. (RUSSON WOOLDRIDGE)

Jean-Claude Corbeil, *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Préface de Louise Beaudoin, Montréal, Québec Amérique, coll. Dossiers et documents, 2007, 548 p., 29,95\$

Dans cet ouvrage, l'auteur se propose de relater l'histoire de la politique linguistique québécoise et de montrer les divers défis, passés et actuels, que posent la promotion et la reconnaissance du français au Québec. Destiné au grand public plutôt qu'aux spécialistes, *L'embarras des langues* s'adresse avant tout aux enfants de la loi 101, c'est-à-dire à « tous les adultes qui ont aujourd'hui entre 30 et 50 ans, [à] tous leurs enfants et [à] tous les immigrants récents ». Selon Corbeil, ces derniers

connaîtraient très peu les circonstances qui ont conduit le gouvernement du Québec à intervenir dans le dossier linguistique.

Tout au long de sa carrière, Jean-Claude Corbeil s'est impliqué de très près dans la politique linguistique québécoise, que ce soit à titre de professeur (à l'Université de Montréal, où il entre en 1968), de directeur linguistique de l'Office de la langue française (poste qu'il occupe de 1971 à 1977) ou de sous-ministre associé à l'application de la politique linguistique (de 1997 à 2000). Ces différentes fonctions l'ont amené à participer à l'élaboration de différents projets de loi relatifs au statut du français au Québec (les projets de loi 22 et 101) ainsi qu'à la préparation des travaux de plusieurs commissions d'enquête concernant la situation linguistique au Québec (la Commission Gendron, de 1968 à 1973, et la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, en 2000 et 2001, notamment). Il était donc la personne tout indiquée pour écrire un ouvrage destiné à mieux faire connaître l'histoire récente de la législation linguistique au Québec.

L'ouvrage comprend trois parties. La première, « L'invention de la politique linguistique québécoise », essentiellement historique, présente une chronologie des différents événements ayant conduit à l'élaboration des premières lois linguistiques. Dans la deuxième, « L'actualité de la politique linguistique », l'auteur examine les différentes modifications apportées à la loi 101 (Charte de la langue française) à la suite de plusieurs contestations juridiques et il aborde les enjeux actuels de la politique linguistique québécoise. La dernière partie, « Documents repères », reproduit certains articles dans lesquels Corbeil a exposé sa conception de l'aménagement linguistique. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons aux principales idées exposées dans les deux premières parties de l'ouvrage.

La première partie s'ouvre par une mise en contexte historique des origines de la politique linguistique québécoise (chapitre 1, « La genèse du projet de politique linguistique au Québec »), Corbeil ne se limite pas à expliquer comment les changements sociaux qui se sont produits au cours des décennies 1950 et 1960, c'est-à-dire avant et pendant la Révolution tranquille, ont fait naître chez les Québécois le désir d'améliorer la situation du français ; il remonte aussi loin qu'à l'implantation du français en Amérique du Nord au xvii^e siècle et à la conquête anglaise au milieu du xviii^e pour expliquer sa situation actuelle.

C'est la remise en question de la concurrence entre le français et l'anglais chez l'élite francophone à l'époque de la Révolution tranquille qui sera à l'origine des premières interventions politiques en matière de langue (Chapitre 2, « L'élaboration des premières lois linguistiques »). La crise est provoquée en 1968 lorsque des immigrants italiens installés à Saint-Léonard (île de Montréal) réclament une école primaire de langue anglaise pour leurs enfants. La crise obligera le gouvernement à

adopter en 1969 la loi 63 (Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec). Incitative plutôt que coercitive, cette loi sera remplacée en 1974 par la loi 22 (Loi sur la langue officielle du Québec). Cette dernière, qui fait du français la seule langue officielle de la province, reste encore trop timide et il faudra attendre la promulgation de la loi 101 (Charte de la langue française) en 1977 pour que la reconnaissance et l'affirmation du français soient enfin reconnues.

La crise de Saint-Léonard illustre bien les liens qui existent entre la politique linguistique et la politique d'immigration (chapitre 3, « La politique québécoise d'immigration »). Les modifications dans la composition de la société québécoise à la suite de l'immigration entraînent en effet plusieurs conséquences sur le plan de la langue. L'intégration linguistique des immigrants constitue un enjeu de taille pour le gouvernement québécois et cette responsabilité est partagée par deux ministères (celui de l'Éducation, qui est en charge de la francisation des enfants de parents immigrants, et celui de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui est responsable de la francisation des immigrants adultes).

Dans la deuxième partie, l'auteur rappelle d'abord les plus importants principes qui sous-tendent la loi 101 (chapitre 1, « Les principes et objectifs de la politique linguistique au Québec »). Parmi ceux-ci, citons l'unilinguisme français qui caractérise le Québec, l'influence de l'usage officiel de la langue sur le comportement linguistique des locuteurs, le rôle que le français joue dans l'identité québécoise et l'apport des minorités culturelles. Corbeil fait remarquer que, malgré les modifications apportées à la loi 101 depuis son adoption en 1977, les principes à la base de la loi n'ont pas changé, même si les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas fait preuve de la même volonté pour la mettre en application.

Ces modifications sont présentées plus en détail dans le chapitre deux, « L'évolution de la législation linguistique ». Entre 1983 et 2002, la loi 101 a en effet été modifiée à six reprises pour tenir compte d'une série d'arrêts rendus par la Cour suprême du Canada. L'auteur mentionne aussi les principales forces et faiblesses de la législation linguistique québécoise, notamment en matière de langue de travail, d'affichage public, de langue de service et de langue d'enseignement. Selon Corbeil, le plus grand succès que la loi 101 a connu concerne la fréquentation de l'école française par les enfants allophones, même s'il reste encore beaucoup à faire en ce qui a trait à la langue d'enseignement au collégial, niveau où les étudiants sont libres de choisir un établissement scolaire francophone ou anglophone, ce qui n'est pas le cas au primaire ni au secondaire.

La question de l'enseignement n'est pas sans lien avec celle de la norme linguistique, abordée dans le chapitre trois, « La qualité de la langue ». En plus d'une réflexion théorique sur la norme, Corbeil fait part d'une idée qui lui est chère, celle de la concurrence de deux normes linguistiques au Québec, « l'une inspirée de la langue populaire,

l'autre de la langue soutenue écrite et de son registre familier en langue parlée ». Ce chapitre donne aussi un aperçu de quelques-uns des principaux faits de langue qui contribuent à particulariser la variété québécoise de français.

Le dernier chapitre, « Le dossier de la langue est-il encore une préoccupation ? », est consacré à l'opinion que les Québécois se font de la question linguistique de nos jours (chapitre 4). L'auteur déplore que la langue ne fasse plus partie des inquiétudes des francophones qui, à son avis, ne sont plus conscients du rôle qu'ils jouent dans l'avenir du français. Il rappelle que le français au Québec est toujours dans une situation précaire, notamment en raison du rôle que l'anglais joue comme langue internationale.

Cette constatation amène Corbeil à souhaiter que la langue soit considérée comme la responsabilité non seulement du gouvernement, mais aussi de chaque Québécois (« Conclusion : quels sont les défis d'aujourd'hui ? »). C'est pourquoi il insiste beaucoup sur l'importance de faire respecter ses droits linguistiques en tant que locuteurs francophones lorsque la situation se présente. Il y a essentiellement deux défis qui se présentent au Québec de demain : la francisation des immigrants et la consolidation du français comme langue de travail.

Bien documenté et facile d'accès, l'ouvrage de Corbeil offre une mine de renseignements à ceux qui désirent s'initier à la politique linguistique au Québec. *L'embaras des langues* offre sans conteste le panorama le plus complet du sujet à l'usage des non-initiés qui ait été publié au cours des dernières années. À ce propos, les différentes annexes (p. 481-515), qui reproduisent les textes complets des différentes lois citées dans l'ouvrage, sont utiles lorsqu'on veut retourner au texte original. La section « Repères chronologiques » permet pour sa part de retrouver rapidement les principaux événements qui ont conduit à l'adoption de telle ou de telle loi à caractère linguistique.

À l'occasion, le souci d'exhaustivité donne lieu à des descriptions que certains jugeront trop détaillées, ce qui risque de faire perdre le fil au lecteur (voir la description des différents types d'affichage public et de publicité aux pages 158-167, par exemple). Dans un même ordre d'idées, le début du premier chapitre, consacré à l'implantation du français en Nouvelle-France, est trop éloigné du sujet principal et il ne contribue pas à une meilleure compréhension de la politique linguistique du Québec. Il est ici étonnant de constater que Corbeil endosse la controversée thèse du choc des patois, selon laquelle une minorité seulement des premiers colons français venus s'établir en Nouvelle-France parlaient déjà français, et non un patois. Or, cette thèse est infirmée par la plupart des travaux récents portant sur la situation sociolinguistique de l'époque.

La manière dont l'auteur aborde la question de la qualité de la langue ne permet pas de bien rendre compte des dispositions que la législation

linguistique québécoise prévoit. Il aurait été préférable que l'auteur analyse les différents moyens déployés par l'Office québécois de la langue française pour promouvoir la qualité de la langue au Québec et, surtout, de montrer comment l'Office a cherché à définir et à illustrer le bon usage québécois dans ses publications. Ce chapitre se présente plutôt comme une réflexion toute personnelle de l'auteur par rapport à la problématique abordée. Par ailleurs, on peut se demander s'il était nécessaire de décrire avec autant de minutie toute une série de faits de langue qui relèvent de la langue populaire ou familière des Québécois. Dans la mesure où l'auteur affirme qu'il existe un standard propre au Québec et que cette question est déjà passablement complexe, il aurait été plus intéressant de voir comment celui-ci peut être décrit et enseigné, d'autant que le terme même de *français standard* n'est pas suffisamment défini dans l'ouvrage.

Toujours à propos de la qualité de la langue, l'auteur recourt à des sources passablement vieilles pour définir le concept de norme. Corbeil s'appuie en effet sur les travaux de Franz Boas, d'Edward Sapir, de Ruth Benedict et de Ralph Linton, c'est-à-dire sur des travaux publiés avant 1950 ; par ailleurs, il ne mentionne pour ainsi dire que très rarement les travaux des linguistes québécois qui se sont intéressés à la question (Louis Mercier, Claude Verreault, Claude Poirier et Luc Ostiguy, par exemple). Enfin, quand il est question des divers types de norme, l'auteur ignore les termes de *norme implicite* et de *norme explicite*, pourtant bien intégrés dans la terminologie linguistique actuelle et essentiels à la compréhension du fonctionnement de la norme linguistique.

Dans son prologue, Jean-Claude Corbeil reconnaît que son ouvrage comporte plusieurs commentaires subjectifs. Compte tenu du caractère litigieux du sujet et, surtout, de l'implication personnelle de l'auteur dans le débat, on peut le comprendre, mais certains commentaires plus personnels manquent de nuance : « le Québec est passé d'une économie primaire, où il était possible de gagner sa vie sans instruction, *avec ses muscles, en silence ou en parlant gras, à coup de sacres*, à une économie de services qui repose sur la connaissance et sur la qualité de la communication » (nous soulignons). Nous comprenons mal pourquoi l'auteur cherche parfois à caricaturer ainsi la langue populaire des Québécois. L'importance que représente la maîtrise de la langue standard ne devrait pas faire oublier la légitimité (théorique, il est vrai) de toutes les variétés de langue. (WIM REMYSEN)

Benoît Cazabon, *Langue et culture. Unité et discordance*, Sudbury, Prise de parole, 2007, 294 p., 25\$

Langue et culture. Unité et discordance (2007) presents a series of papers written by Benoît Cazabon from 1990-2005 treating a wide variety of